



SOMMAIRE

1. Travaux en plaine : saisir les créneaux de désherbage mécanique
2. Les paramètres d'un colza robuste
3. Préparer les prochains semis
4. Jachères, la commission propose une dérogation

AGENDA

**Réunion restitution
GTE Grandes Cultures**
Mercredi 21 février
à 9 h 30 à Saint-Laurent
Blangy

Le clin d'œil météo

« à la chandeleur, l'hiver meurt ou reprend vigueur »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Travaux en plaine : saisir les créneaux de désherbage mécanique

La semaine passée a été particulièrement belle et sans pluie. Aucune précipitation n'est attendue dans les huit prochains jours. Un créneau de désherbage pourrait donc être possible la semaine prochaine dans les sols les moins lourds et pour les premiers semis.

Pour les semis plus tardifs en décembre, les céréales sont au stade 2 feuilles et une intervention n'est généralement pas justifiée. De plus, les sols ont tout de même hiverné comme nous le montre la photo ci-dessous prise sur l'essai céréales de l'Aisne, semis du 7 décembre à Aguilcourt, chez F. Legros.



Variété *Tarrafal*, semis à 450 grains/m² le 7/12/23

La période de gel que nous avons connue dernièrement a permis au sol de travailler correctement et les structures de surface semblent plutôt bonnes. Nous n'observons pas de sol battu ou refermé pour le moment dans la plupart des situations. La herse étrille devrait donc être le meilleur outil pour les premiers passages en plein. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous.

Les stades d'interventions possibles pour la herse étrille en céréales.

- Utilisation de la herse étrille



Pour les sols les plus durs, c'est la houe rotative qui aura la meilleure efficacité, comme nous le montre la vidéo ci-dessous :

<https://youtu.be/SRba9ClfhKs>

Pierre DURAND

2. Les paramètres d'un colza robuste, faites le point en culture

Nous vous avons présenté depuis quelques mois, le suivi de deux parcelles de colza implantées le 17 août dans l'Oise, avec deux semois différents. Début décembre (JT Bio 20-23), nous vous indiquions sur quelle base évaluer les parcelles entrée hiver (mesure de la biomasse et comptage du nombre de larves d'altises avec le test Berlèses). Voici ce que cela donne sur nos deux parcelles !



Mode de semis	monograin	céréales
Biomasse en gr/m2	1520 g	235 g + plantes compagnes
Larves d'altises/plante	4	9,2

En bio, l'absence de fertilisation au printemps, représente une limite aux compensations possibles de la culture. Les références montrent que les colzas qui n'ont pas atteint une biomasse de 1000 g/m² entrée hiver, ont un potentiel souvent compris entre 10 et 15 q/ha.

Les colzas robustes présentent une **biomasse > 1,5 kg de matière verte par m² et des pieds vigoureux (> 60 g / plante)**. En deçà d'un kg de matière verte, il faut intégrer également la pression des altises en réalisant un test berlèses. <https://www.youtube.com/watch?v=xilO3j8gyR0>

Depuis quelques jours, le redoux après une période de froid significative, nous permet de constater que les défoliations sont limitées. Il faut donc en profiter et faire le point en culture si vous n'avez pas eu le temps de le réaliser, pour décider du devenir possible de votre colza.

Faites nous appel si vous avez un doute !

Gilles SALITOT

3. Préparer les prochains semis

Les semis de printemps viendront compléter ou peuvent être une solution pour remplacer une culture d'hiver mal levée ou qui n'a pu être semée.

Des températures douces, mais des averses sont annoncées la semaine du 5 février. Si le temps devient sec et que le sol est bien ressuyé, de bons créneaux pour réaliser les semis devraient arriver. Si la parcelle est propre, il est judicieux de semer le plus tôt possible en fin d'hiver les céréales de printemps afin d'améliorer leurs implantations et potentiellement diminuer le risque de stress hydrique par la suite.

Afin de préparer au mieux vos semis, voici un rappel des densités de semis :

<i>Densités de semis jusqu'au 15 mars</i>		Orge ou Avoine de printemps	Blé de printemps
Type de sol	Peuplement recherché	Grains/m ²	
Limons et sables	250 plantes/m ²	350	350
Silex, argile et craie	280 à 300 plantes/m ²	325 à 350	400

A noter, au-delà du 15 mars, ajouter 30 grains/m² aux densités de semis.

Certaines variétés de blé d'hiver peuvent être semées en février en fonction de leur alternativité. Il convient dans ce cas de sélectionner celles avec des notes à partir de 5 (½ hiver à ½ alternatif), voir précédent JT Bio.

Les associations céréale-protéagineux sont à réserver aux situations à disponibilité en azote réduite. L'objectif premier étant de produire une légumineuse, la densité de la céréale est à adapter en tenant compte de sa capacité à couvrir le sol (orge > triticale > blé) et du risque adventice.

	Risque adventice faible	Risque adventice important
Pois protéagineux	65 – 70 grains/m ²	
Orge printemps	60 grains/m ²	90 grains/m ²
Triticale ou blé printemps	90 – 120 grains/m ²	120 - 150 grains/m ²
Féverole	35 grains/m ²	
Triticale printemps	90 grains/m ²	120 grains/m ²
Blé de printemps	120 grains/m ²	150 grains/m ²

Sortie hiver, le semis du protéagineux se fait simultanément avec celui de la céréale à une profondeur de 3 cm et avant début mars afin d'éviter les périodes de stress hydrique et thermique au moment de la floraison.

Clémence LECLERCQ

4. Jachères : la Commission approuve une dérogation pour les cultures dérobées et légumineuses

La Commission Européenne a annoncé ce matin la mise à disposition d'une nouvelle option pour la BCAA 8 à l'échelle européenne. Ce texte devrait être publié dans les jours qui arrivent. En France, 3 options seront ainsi désormais possibles pour la campagne 2024 afin de respecter les exigences de la BCAA 8.

- Au moins 4% des terres arables de l'exploitation doivent être consacrées à des éléments et surfaces non productifs
- Au moins 7% des terres arables de l'exploitation doivent être consacrées à des éléments et surfaces non productifs ainsi qu'à des cultures dérobées (avec un coefficient d'équivalence de 0,3) ou fixatrices d'azote, cultivées sans utilisation de PPP, dont au moins 3 % de terres en jachère ou d'autres éléments et surfaces non productifs.

- **NOUVEAU** : Au moins 7% des terres arables de l'exploitation doivent être consacrées à :
 - des Eléments et surfaces non productives

ET/OU

- **Fixatrices d'azote cultivées sans produits phytosanitaires**

ET/OU

- Cultures dérobées (coefficient 0.3)

Chambre d'agriculture de France

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 – 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

